



Rapport financier - 2010

RAPPORT FINANCIER 2011 DE LA SOCAN

Message du chef des affaires financières de la SOCAN

Malgré le climat d'incertitude économique de la deuxième moitié de l'année 2010, la SOCAN a perçu une somme record de 275,4 millions \$ pour l'année (2009 : 249,0 million \$). Il s'agit d'une augmentation de 10,6 pour cent, et en excluant les redevances sur la copie privée et un paiement unique d'arriérés, les revenus de la SOCAN ont augmenté de 4,7 pour cent par rapport à 2009.

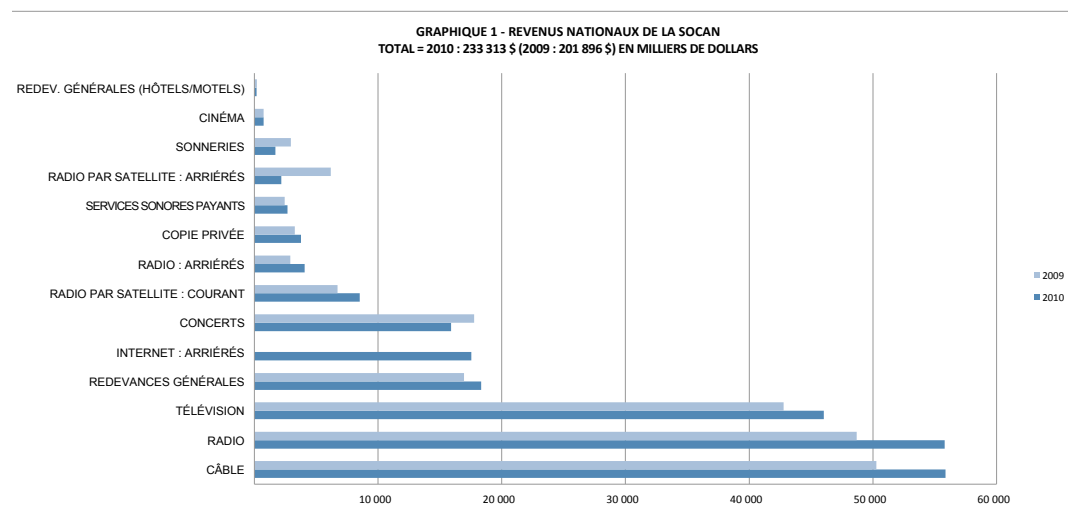
En plus d'une croissance annuelle soutenue, certains événements importants ont contribué à notre réussite :

- La SOCAN a finalement été en mesure d'inclure les revenus du tarif 22A, Services de musique en ligne sur Internet, perçus sur les quelques années précédentes, soit 17,5 millions \$. Ceci fait suite aux jugements de la Cour d'appel fédérale sur les révisions judiciaires de la Commission du droit d'auteur. Toutefois, la SOCAN doit continuer de suspendre la répartition de cette somme jusqu'au jugement final de la Cour suprême du Canada sur les questions soulevées par les titulaires de licence qui contestent la décision de la Cour d'appel du 2 septembre 2010. La SOCAN soumet également à l'examen de la Cour suprême d'autres questions concernant la décision de la Cour d'appel du 14 mai 2010. Il est prévu que ces deux causes seront entendues le 6 décembre 2011. Le résultat devrait être connu en 2012.
- Le règlement d'un litige en suspens avec les diffuseurs radiophoniques commerciaux au sujet d'un changement de la base de revenu du tarif 1A. Les stations de radio ont accepté de rembourser certaines retenues, au plus tard le 30 septembre 2011 et, par conséquent, la SOCAN perçoit un supplément de 4,1 millions \$ pour ses revenus de la radio commerciale pour la période de janvier 2003 à décembre 2009.
- En février 2011, Vancouver a accueilli les Jeux olympiques d'hiver, lesquels ont généré plus de 3,5 millions de revenus provenant de la publicité et des spectacles sur scène.

Il y a trois sources de revenus : les droits d'exécution nationaux (droits de licences des radios, télévisions, câble, services sonores payants, radio satellite, Internet, sonneries téléphoniques, concerts, cinémas et autres tarifs de licence générale); les redevances de source internationale (par le biais des ODE internationales affiliées couvrant les exécutions à l'étranger des œuvres des membres de la SOCAN); et les redevances de copie privée.

Revenus nationaux

Tel que l'indique le graphique 1, les revenus nationaux de la SOCAN ont augmenté de 31,4 millions en 2010 à 233,3 millions (2009 : 201,9 millions). Les revenus nationaux comprennent les droits d'exécution, 229,5 millions (2009 : 198,6 millions) et la copie privée, 3,8 millions (2009 : 3,3 millions).



Revenus de droits d'exécution

La croissance annuelle des revenus de droits d'exécution a été de 30,9 millions. La plus grande augmentation est attribuable à la reconnaissance des droits Internet actuels et des arriérés de 17,5 millions. Le câble continue d'afficher d'importants résultats provenant de la publicité et des abonnements, avec une hausse des revenus de 5,6 millions par rapport à 2009. Les Olympiques de Vancouver ont généré plus de 3,5 millions des revenus publicitaires télévisuels et spectacles sur scène. La radio par satellite a également été très dynamique en 2010 avec une augmentation de 1,8 million.

Pour la radio, les revenus actuels et les arriérés ont augmenté respectivement de 7,1 millions et de 1,2 million par rapport à 2009. En 2009, les diffuseurs ont retenu 5,9 millions de droits en raison d'un litige concernant un changement de définition des revenus publicitaires dans le tarif 1A. Selon l'entente qui a été conclue, les stations de radio devront rembourser une somme estimée à 4,1 millions à la SOCAN en 2010 et 2011, qui aux fins de nos états financiers seront déclarés en 2010.

Nous avons perçu moins d'argent dans d'autres secteurs, dont celui de la radio par satellite qui a représenté 6,0 millions en 2009 et 2,0 millions en 2010, une réduction des sonneries téléphoniques de 1,3 million et un moins grand nombre de tournées au Canada réduisant ainsi les revenus des concerts de 1,9 million.

Excluant l'effet des événements uniques, les revenus de droits d'exécution de la SOCAN ont augmenté de 6,8 pour cent en 2010.

Redevances de copie privée

La SOCAN est membre de la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP). La SCPCP perçoit les revenus de copie privée provenant de la vente de supports d'enregistrement vierges comme les CD et bandes magnétiques. Ces sommes sont réparties en fonction des œuvres qui bénéficient d'exécutions radiophoniques et de disques vendus. La SOCAN réclame ensuite des redevances de copie privée au nom des membres qui lui ont confié le droit de percevoir ces redevances. En 2010, la SOCAN a reçu 3,8 millions (2009 : 3,3 millions) de la SCPCP.

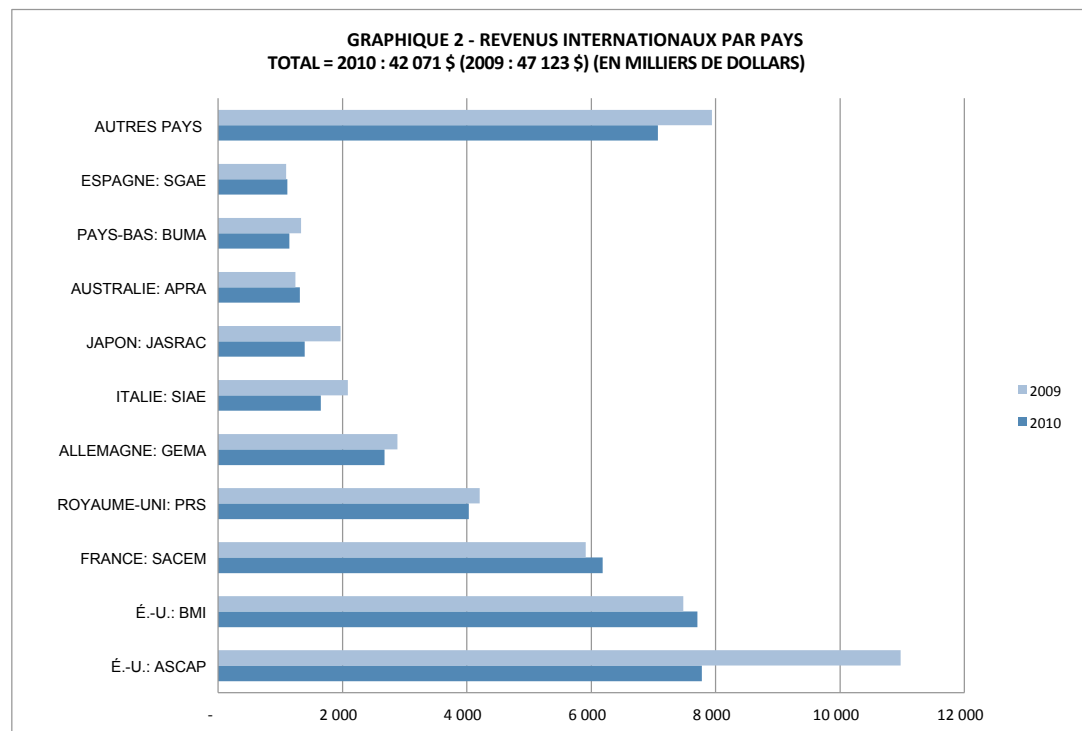
Pour 2010, les revenus de copie privée de la SOCAN viennent de l'analyse de la SCPCP pour les œuvres qui ont bénéficié d'exécutions radiophoniques et de disques vendus pour les années 2000 à 2009. La SOCAN continue de ne déduire que les frais directs découlant de la répartition de ces redevances. En 2010, ces frais directs ont été en moyenne de 2,5 pour cent (2009 : 4,5 pour cent), cette réduction découlant de l'augmentation des revenus.

Redevances de source étrangère

Les redevances provenant des ODE internationales affiliées ont diminué de 5,0 millions en 2010, pour un total de 42,1 millions (2009 : 47,1 millions). Cette diminution provient principalement de la force du dollar canadien par rapport à la plupart des devises étrangères. La somme des redevances étrangères reçues à la source demeure la même d'année en année.

Le graphique 2 montre la ventilation des revenus étrangers en provenance des dix ODE les plus importantes au cours des deux dernières années et le sommaire total des autres ODE. Les deux ODE les plus importantes pour les membres de la SOCAN ont été l'ASCAP et la BMI, aux États-Unis, auprès desquelles environ 15,5 millions ont été perçus en 2010 (2009 : 18,5 millions), ce qui représente 36,8 pour cent du total des redevances de source étrangère. L'ODE suivante, par ordre d'importance, a été la SACEM, en France, qui a généré des redevances de 6,2 millions (2009 : 5,9 millions), soit 14,7 pour cent du total des redevances de source étrangère. Les dix ODE les plus importantes représentent 83,2 pour cent des revenus de source étrangère de la SOCAN, par rapport à 83,8 pour cent en 2009.

GRAPHIQUE 2 : REDEVANCES DES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES AFFILIÉES



Le tableau No 1 liste les revenus internationaux reçus de chaque société et les répartitions faites par la SOCAN à chaque société en 2010.

TABLEAU NO 1 - REDEVANCES DE ET AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Pays		Revenus internationaux reçus des sociétés affiliées		Répartitions internationales aux sociétés affiliées	
		2010	2009	2010	2009
Argentine	SADAIC	205	206	26	26
Australie	APRA	1 317	1 245	1 142	843
Autriche	AKM	281	385	48	73
Barbade	COSCAP	2	1	-	1
Belgique	SABAM	740	962	152	106
Bosnie-Herzégovine	SQN	9	-	-	-
Bésil	Diverses	396	311	78	75
Bulgarie	MUSICAUTOR	14	-	2	2
Burkina-Faso	BBDA	-	-	-	1
Chili	SCD	43	36	7	4
Chine	MCSC	-	5	2	38
Colombie	SAYCO	12	8	3	4
Costa Rica	ACAM	-	1	1	1
Croatie	HDS	30	34	1	5
Cuba	ACDAM	-	-	2	3
République tchèque	OSA	109	113	5	8
Danemark	KODA	749	1 389	101	103
Estonie	EAU	11	20	1	3
Finlande	TEOSTO	607	519	30	44
France	SACEM	6 183	5 911	2 595	2 714
Allemagne	GEMA	2 679	2 886	725	603
Grèce	AEPI	171	181	11	6
Hong-Kong	CASH	76	172	11	17
Hongrie	ARTISJUS	161	223	13	7
Islande	STEF	-	4	3	7
Inde	IPRS	-	-	-	33
Irlande	IMRO	194	263	102	91
Israël	ACUM	207	108	17	16
Italie	SIAE	1 650	2 086	357	352
Côte-d'Ivoire	BURIDA	-	-	-	-
Jamaïque	JACAP	1	4	2	2
Japon	JASRAC	1 396	1 969	75	99
Kazakhstan	KAZAK	-	23	5	-
Corée	KOMCA	12	41	13	6
Lettonie	AKKA/LAA	7	23	-	1
Lithuanie	LATGA-A	15	45	1	-
Mali	BUMDA	-	-	-	11
Malaisie	MACP	35	33	-	3
Ile Maurice	MASA	-	-	-	-
Mexique	SACM	83	49	14	26
Pays-Bas	BUMA	1 148	1 332	129	141
Norvège	TONO	293	307	33	32
Panama	SPAC	-	3	-	-
Pérou	APDAYC	6	5	1	1
Philippines	FILSCAP	7	2	-	1
Pologne	ZAIKS	397	562	17	19
Portugal	SPA	75	96	27	20
Roumanie	UCMR	182	125	19	28
Russie	RAO	118	74	6	14
Sénégal	BSDA	1	-	5	6
Singapour	COMPASS	74	85	4	2
République slovaque	SOZA	36	50	1	3
Slovénie	SAZAS	16	23	3	1
Afrique du Sud	SAMRO	323	275	34	31
Espagne	SGAE	1 115	1 094	152	203
Suède	STIM	797	583	438	489
Suisse	SUISA	501	525	88	98
Taïwan	Diverses	9	7	2	2
Thaïlande	MCT	4	3	-	0
Trinidad	COTT	4	4	-	4
Turquie	MESAM	-	-	6	3
Royaume-Uni	PRS	4 031	4 206	7 715	8 185
États-Unis*	(voir ci-dessous)	15 513	18 498	48 871	56 637
Uruguay	AGADU	2	-	3	2
Venezuela	SACVEN	-	-	2	2
Viêtnam	VCPMC	8	-	-	-
Yougoslavie	SOKOJ	16	8	6	1
					(40)
TOTAL		42 071	47 123	63 107	71 219
ASCAP*		7 780	10 974	25 589	29 500
BMI		7 706	7 481	21 377	27 883
SESAC		27	43	1 905	2 254
Total : États-Unis		15 513	18 498	48 871	59 637

Dépenses

Les dépenses administratives nettes de la SOCAN (dépenses brutes moins les autres revenus, principalement d'investissement et de location) se sont élevées à 39,4 millions en 2010 par rapport à 36,4 millions l'année précédente. Les dépenses administratives brutes ont augmenté de 3,5 millions et les autres revenus de 0,5 million, ce qui donne une augmentation nette de 3,0 millions des dépenses. Les dépenses administratives nettes de 2010 ont représenté 14,3 pour cent des revenus totaux (2009: 14,6 pour cent).

Les trois activités essentielles de la SOCAN, soit la perception des droits de licences (Service des Licences), l'enregistrement des œuvres déclarées et l'analyse des exécutions (Opérations de répartition) et le soutien aux membres (Service des membres), représentent au total 20,8 millions (2009 : 19,5 millions), soit juste un peu moins de la moitié de nos dépenses.

Les coûts d'infrastructure, tels que ceux des technologies informatiques (TI), des équipements et de l'administration, représentent 11,7 millions (2009 : 11,0 millions), soit environ le quart, et les autres services de soutien tels que les Finances, le Service juridique, le Marketing et les Communications et les Ressources humaines représentent un autre quart. La Fondation SOCAN a reçu un soutien de 1,5 million en 2010 et de 1,4 million en 2009.

Tel que l'indique le tableau 2, les dépenses brutes de la SOCAN de 45,5 millions en 2010 ont augmenté de 8,3 pour cent par rapport à 2009. Ci-dessous se trouvent l'explication de ces variations par catégorie de dépense.

TABLEAU NO 2 - DÉPENSES BRUTES PAR TYPE - 2010 : 45 538 \$ PAR RAPPORT À 2009 : 42 059 \$ (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Dépenses brutes		Écart 2010-2009	Augm./ baisse 2009 to 2010	Type de
	2010	2009			de dépense de 2010 comme % des dépenses brutes totales
	\$	\$	\$	%	%
Membres	113	129	16	12,4%	0,2%
Administration du droit d'auteur	419	781	362	46,4%	0,9%
Administration des tarifs	1 125	1 004	(121)	-12,1%	2,5%
Traitement de données	1 240	1 228	(12)	-1,0%	2,7%
Communications, marketing, liaison	1 397	1 484	87	5,9%	3,1%
Fondation SOCAN	1 457	1 379	(78)	-5,7%	3,2%
Intendance	1 999	1 537	(462)	-30,1%	4,4%
Occupation des bureaux	2 058	2 082	24	1,2%	4,5%
Autres	2 318	1 558	(760)	-48,8%	5,1%
Opérations des bureaux	2 917	3 083	166	5,4%	6,4%
Salaires et avantages sociaux	30 495	27 794	(2 701)	-9,7%	67,0%
Total : dépenses brutes	45 538	42 059	(3 479)	-8,3%	100,0%

Salaires et avantages

Le plus gros poste de dépenses de la SOCAN est celui des ressources humaines, avec 323 employés à plein temps et à temps partiel répartis dans cinq bureaux à travers le pays. En 2010, la rémunération a augmenté de 2,7 millions par rapport à l'année précédente, en raison surtout de l'augmentation des dépenses annuelles de retraite.

Exploitation des bureaux

Les dépenses de ce poste budgétaire couvrent l'achat d'équipement, les contrats de location, le téléphone, les fournitures de bureau, abonnements, expéditions, assurances, etc. Les changements dans la façon de comptabiliser le taux de change des répartitions de la SOCAN en dollars américains signifient qu'il y a eu une diminution de 202 000 \$ par rapport à 2009 sur le compte bancaire en dollars américains.

Autre

Ce poste comprend les dépenses de voyage, d'hébergement et d'automobile. Un montant provisionnel unique de 884 000 \$ correspond à une estimation des intérêts sur impôt à finaliser avec l'Agence du revenu du Canada.

Intendance

Ces dépenses comprennent des frais de consultation qui ont augmenté à 462 000 \$ par rapport à 2009. Ces frais de consultation proviennent de projets spéciaux pour notre stratégie technologique et la documentation de la société ainsi que de consultations en matière fiscale.

Administration des tarifs

Ce poste de dépenses inclut des coûts relatifs aux initiatives de réforme du droit d'auteur et des frais de comparution devant la Commission du droit d'auteur pour l'approbation des changements apportés aux tarifs. Le chiffre de 2010 est en hausse de 121 000 \$ par rapport à l'année précédente, en raison des audiences sur le tarif Internet.

Administration du droit d'auteur

Ces dépenses comprennent les coûts rattachés aux litiges dont les travaux ont été confiés à des firmes juridiques externes, aux sommes dues par la société et aux frais juridiques de recouvrement. Ces dépenses ont fléchi de 362 000 \$ sur 2009, principalement en raison du recouvrement de frais juridiques.

Répartitions de la SOCAN

Les répartitions totales de la SOCAN en 2010 ont été de 194,8 millions (2009 : 210,3 millions). Il n'y a pas eu de répartition spéciale en 2010, alors qu'en 2009 une somme de 17,7 millions a été répartie. En excluant les répartitions spéciales de l'année précédente, les redevances d'exécution ont totalisé 190,5 millions en 2010 (2009 : 189,6 millions) et celles de copie privée ont été de 4,3 millions en 2010 (2009 : 2,9 millions). Les avances aux membres sont reflétées dans ces nombres. D'autres détails sont illustrés au tableau 3.

TABLEAU NO 3	2010				2009			
	Auteurs SOCAN	Éditeurs SOCAN	Affiliation internationale	Total	Auteurs SOCAN	Éditeurs SOCAN	Affiliation internationale	Total
Câble	9 229	16 627	16 306	42 162	8 948	15 017	14 999	38 964
Télévision	8 310	13 255	13 057	34 622	9 450	13 554	13 252	36 256
Radio et Général (ancien fonds)	-	-	-	-	880	1 815	2 413	5 108
Radio - recensement (nouveau fonds)	5 368	12 697	15 063	33 128	5 546	13 236	15 899	34 681
Radio - sondages (nouveau fonds)	2 521	5 012	6 298	13 831	2 660	5 343	6 732	14 735
Radio - R.-C. (nouveau fonds)	2 231	1 742	2 412	6 385	2 310	1 659	2 397	6 366
Total Radio et Général	10 120	19 451	23 773	53 344	11 396	22 053	27 441	60 890
Concerts	2 550	4 201	5 061	11 812	1 861	4 784	6 909	13 554
Cinéma + Services hôtel, motel	22	318	418	758	20	313	442	775
Services sonores payants	328	662	1 027	2 017	311	608	968	1 887
Sonneries téléphoniques	57	508	739	1 304	302	3 890	5 282	9 474
	30 616	55 022	60 381	146 019	32 288	60 219	69 293	161 800
Sociétés internationales affiliées	36 134	7 024	772	43 930	38 274	6 309	557	45 140
	66 750	62 046	61 153	189 949	70 562	66 528	69 850	206 940
Répartitions versées à l'avance de la date normale de paiement	270	250	-	520	146	272	-	418
	67 020	62 296	61 153	190 469	70 708	66 800	69 850	207 358
Copie privée	1 292	1 057	1 954	4 303	961	616	1 369	2 946
Total des répartitions	68 312	63 353	63 107	194 772	71 669	67 416	71 219	210 304

Répartitions aux auteurs ou compositeurs

Le tableau 4 présente la moyenne des répartitions par auteur ou compositeur (excluant toutes les répartitions spéciales associées aux revenus nationaux de 2010). Cette moyenne se compose de deux éléments : le montant réparti aux auteurs ou compositeurs, divisé par le nombre d'auteurs ou compositeurs. Cette moyenne varie d'année en année si l'un de ces éléments varie.

TABLEAU NO 4	Total des répartitions aux auteurs-compositeurs ('000's)			Nombre d'auteurs-compositeurs			Répartition moyenne par auteur-compositeur		
	2010	2009	%	2010	2009	%	2010	2009	%
Câble	9 229	8 948	3,1	10 397	9 803	6,1	888	913	(2,8)
Télévision	8 310	9 450	(12,1)	7 392	6 899	7,1	1 124	1 370	(17,9)
Radio : recensement	5 368	5 327	0,8	6 117	5 676	7,8	878	939	(6,5)
Radio : sondages	2 521	2 561	(1,6)	16 229	15 287	6,2	155	168	(7,3)
Radio : R.-C.	2 231	2 310	(3,4)	9 467	9 191	3,0	236	251	(6,2)
Concerts	2 550	1 861	37,0	6 896	5 613	22,9	370	332	11,5
Cinéma	22	20	10,0	830	1 004	(17,3)	27	20	33,1
Services sonores payants	328	311	5,5	8 154	7 856	3,8	40	40	1,6
Sonneries téléphoniques	57	0		2 067	0		28	0	
Sociétés internationales affiliées	36 134	37 309	(3,1)	14 419	12 750	13,1	2 506	2 926	(14,4)
Copie privée	1 292	961	34,4	8 057	7 418	8,6	160	130	23,8

Il n'y a pas d'élément de comparaison en 2009 pour les sonneries téléphoniques car seuls des arriérés ont été répartis pour les exécutions de 2003-2008. L'année 2010 est la première où les redevances de sonneries téléphoniques sont réparties sur une base trimestrielle actuelle.

La moyenne des répartitions provenant des concerts, du cinéma, des services sonores payants et de la copie privée a connu, par auteur ou compositeur, une augmentation de 11,5 pour cent, 33,1 pour cent, 1,6 pour cent et 23,8 pour cent, respectivement. À l'exception du cinéma, l'augmentation des revenus a été plus forte que celle du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions. Pour le cinéma, il y a eu une augmentation des revenus alors le nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions a diminué.

Câble et radio : Les paiements des exécutions mesurées par des recensements ont connu une diminution par rapport à 2009, avec une moyenne par auteur ou compositeur plus basse de 2,8 pour cent et de 6,5 pour cent, respectivement. Il y a eu une plus forte hausse du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions que celle des revenus.

La moyenne des répartitions provenant de la télévision, de la radio, de Radio-Canada et des redevances de source étrangère a connu, par auteur ou compositeur, une diminution de 17,9 pour cent, 7,3 pour cent, 6,2 pour cent et 14,4 pour cent, respectivement, par rapport à l'année précédente. Il y a eu une diminution des revenus et une augmentation du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions.



David Wood
Chef des affaires financières

États financiers de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons que, à notre avis, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG S.R.L. / SENCR

Comptables agréés, comptables publics agréés

22 mars 2011
Toronto, Canada

**Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique**

**État de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)**

31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	15 934 \$	8 680 \$
Droits de licence à recevoir	12 015	7 209
Autres débiteurs et actifs	4 020	2 417
Placements à court terme (note 2)	105 747	92 278
Autres titres (note 2)	104 111	94 126
	<u>241 827</u>	<u>204 710</u>
Immobilisations (note 3)	8 426	9 217
Actif au titre des prestations constituées – retraite (note 5)	3 156	3 035
	<u>253 409 \$</u>	<u>216 962 \$</u>
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres passifs	10 552 \$	6 769
\$		
Produits constatés d'avance (note 4)	4 194	16 340
	<u>14 746</u>	<u>23 109</u>
Passif au titre des prestations constituées – autres avantages sociaux futurs (note 5)	13 276	12 001
Redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (membres et sociétés affiliées)		
Provenant des répartitions	7 020	6 106
Provenant du fonds de répartition (note 6)	217 636	176 384
	<u>224 656</u>	<u>182 490</u>
	<u>252 678</u>	<u>217 600</u>
Actifs nets		
Gain (perte) non réalisée sur les placements	731	(638)
Engagements et éventualités (note 9)		
	<u>253 409 \$</u>	<u>216 962 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



administrateur



administrateur

**Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique**

**État des résultats
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010			2009		
	Droits d'exécution	Copies privées	Total	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Droits versés par les détenteurs canadiens de licence	229 541 \$	– \$	229 541 \$	198 638 \$	– \$	198 638 \$
Redevances provenant de sociétés affiliées à l'échelle internationale	42 071	–	42 071	47 123	–	47 123
Redevances pour copies privées	–	3 772	3 772	–	3 258	3 258
	271 612	3 772	275 384	245 761	3 258	249 019
Charges et autres produits						
Frais d'administration	(45 411)	(127)	(45 538)	(41 931)	(128)	(42 059)
Revenus de placement et de location (note 8)	6 178	–	6 178	5 631	–	5 631
	(39 233)	(127)	(39 360)	(36 300)	(128)	(36 428)
Bénéfice distribuable total	232 379	3 645	236 024	209 461	3 130	212 591
Produits affectés aux redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (note 6)	232 379	3 645	236 024	209 461	3 130	212 591
Produits non répartis	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique**

**État de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	
	2010	2009
Actifs nets au début de l'exercice	(638) \$	(3 583) \$
Variation nette du gain non réalisé sur les placements	1 369	2 945
Actifs nets à la clôture de l'exercice	731 \$	(638) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Augmentation des redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux	42 166 \$	2 394 \$
Cotisations de l'employeur au titre des avantages sociaux futurs	(2 129)	(1 958)
Éléments hors caisse		
Amortissement d'immobilisations	1 325	1 306
Charge au titre des avantages sociaux futurs	3 283	1 813
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	(14 772)	12 012
	29 873	15 567
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(534)	(392)
Acquisition de placements à court terme montant net	(13 469)	(17 493)
Achat d'autres titres montant net	(8 616)	(5 087)
	(22 619)	(22 972)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	7 254	(7 405)
Encaisse au début de l'exercice	8 680	16 085
Encaisse à la clôture de l'exercice	15 934 \$	8 680 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (la « SOCAN »), organisme sans but lucratif, a été constituée sans capital-actions le 16 mars 1990 en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La SOCAN administre les droits d'exécution publique ou par télécommunications d'œuvres musicales protégées par des droits d'auteur au Canada. La SOCAN perçoit des droits de licence au nom des titulaires de droits d'auteur musicaux selon des tarifs proposés par la SOCAN et approuvés par la Commission du droit d'auteur, tribunal fédéral quasi judiciaire. Les détenteurs de licence peuvent s'opposer et s'opposent effectivement aux tarifs proposés, et des audiences publiques peuvent être tenues et le sont effectivement. La SOCAN y participe pour faire valoir les droits de ses membres et de ses affiliés internationaux. La SOCAN a également conclu avec des associations similaires dans le monde entier des ententes d'affiliation bilatérales prévoyant l'échange de redevances de droits d'auteur. Le total des produits, déduction faite des charges de fonctionnement, est réparti entre les membres et les sociétés affiliées pour le compte de leurs membres, conformément à des règles de répartition approuvées par le conseil d'administration. Les montants deviennent généralement distribuables lorsque les droits et redevances connexes sont reçus.

La SOCAN est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, par conséquent, elle est exemptée de l'impôt sur le revenu dans la mesure où elle respecte certaines dispositions de cette loi.

La Fondation SOCAN – The SOCAN Foundation (la « Fondation ») a été constituée le 13 mai 1976 par lettres patentes aux termes des dispositions de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La Fondation est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) dont le mandat est de promouvoir et de faire progresser la publication, l'enregistrement, la distribution et l'exécution de la musique en général au Canada. La SOCAN a la capacité de contrôler la Fondation du fait que les conseils d'administration des deux organismes sont composés des mêmes administrateurs.

I. Principales conventions comptables

Ce qui suit constitue un sommaire des principales conventions comptables suivies par la SOCAN, conventions qui sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Instruments financiers autres que les placements

La SOCAN désigne son encaisse comme détenue à des fins de transaction et l'évalue à sa juste valeur. Ses droits de licence à recevoir et ses autres débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont mesurés au coût après amortissement. Ses créditeurs et autres passifs sont classés sous les autres passifs financiers et sont mesurés au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables de ne pas exiger l'application des normes de présentation contenues aux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA de la part des organismes sans but lucratif, la SOCAN a décidé de ne pas adopter ces normes pour ses états financiers.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et autres actifs, des créditeurs et autres passifs ainsi que des redevances dues aux titulaires de droits d'auteur musicaux se rapproche de leur juste valeur en raison de l'imminence ou de la brièveté de l'échéance de ces instruments financiers.

b) Placements

Les placements à court terme ont une échéance initiale de moins d'un an. Les autres titres comprennent des placements à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la clôture de chaque exercice est présentée à l'état de l'évolution des actifs nets.

Les titres à revenu fixe et les actions sont évalués au cours du marché à la clôture de l'exercice, s'il est disponible. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur estimative est calculée selon la valeur de titres comparables.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés importants et sont passés en charges au moment où ils sont payés. Les acquisitions de placements et les opérations de vente sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les fonds devant être répartis ultérieurement sont investis dans des titres négociables de manière à fournir un rendement raisonnable au moment de la répartition.

c) Revenu de placement

Le revenu de placement, lequel est calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le gain net (perte nette) à la vente de titres.

d) Constatation des droits et des redevances

Les droits versés par les détenteurs canadiens de licence et les redevances provenant des sociétés affiliées à l'échelle internationale sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les redevances pour la copie privée sont comptabilisées au moment de leur réception.

e) Immobilisations

Les immobilisations, autres que le terrain et les œuvres d'art, sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. Le terrain et les œuvres d'art sont comptabilisés au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative. Les taux d'amortissement annuels utilisés sont les suivants :

Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	3,7 %
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier, agencements et matériel	20,0 %–33,3 %

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite

La SOCAN offre un régime de retraite comportant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées qui couvre la quasi-totalité des salariés de la SOCAN. Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1er janvier 2009 ne sont pas admissibles au volet à prestations déterminées du régime de retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime de retraite prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des bénéficiaires. Le volet à cotisations déterminées du régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le montant des cotisations des employés et de l'employeur et le taux de rendement de ces cotisations.

Le coût du volet à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des salariés et au taux d'actualisation. Le taux d'actualisation appliqué aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du volet à prestations déterminées du régime de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le moins élevé des deux, de même que l'actif transitoire sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs, qui est de 14 ans (14 ans en 2009).

La plus récente évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées du régime de retraite au titre de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2008 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 1er janvier 2011.

Le coût du volet à cotisations déterminées du régime de retraite est fondé sur un pourcentage des gains des salariés ouvrant droit à pension.

SOCAN offre un régime complémentaire de retraite non enregistré à l'intention de ses dirigeants (« RCRD »), lequel prévoit des prestations de retraite supérieures au plafond prescrit par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le RCRD n'est pas un régime capitalisé et son coût est établi de façon actuarielle.

ii) Avantages complémentaires de retraite

La SOCAN fournit certaines prestations aux salariés à la retraite et à leurs personnes à charge. Les prestations couvrent notamment les soins de santé et les soins dentaires. Le coût de ces prestations est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à l'aide des meilleures estimations de la direction quant à l'âge du départ à la retraite des salariés, au coût prévu des soins de santé et au taux d'actualisation. Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couvert par ce régime est de 10,6 ans (10,6 ans en 2009).

Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1er janvier 2009 ne sont pas admissibles au régime d'avantages complémentaires de retraite.

g) Placement dans Canadian Music Rights Joint Venture Inc.

La SOCAN contrôle une filiale en propriété exclusive, Canadian Music Rights Joint Venture Inc. (« CMRJV »). CMRJV a été établie afin de permettre à la SOCAN de financer des coentreprises et d'y participer.

Dans ses états financiers, la SOCAN comptabilise sa participation dans CMRJV à la valeur de consolidation. Les activités de CMRJV ne sont pas importantes dans le cadre des présents états financiers.

h) Conversion des devises

Les actifs et les passifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges ont été convertis au moyen des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de ces méthodes de conversion sont inscrits à l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements à court terme et autres titres

Les placements à court terme se composent d'acceptations bancaires ainsi que de bons du Trésor et de billets portant intérêt à des taux variant de 0,12 % à 0,87 % et venant à échéance entre le 5 janvier 2011 et le 11 avril 2011. Ils comprennent également un fonds d'obligations constitué de divers instruments à court terme.

Les autres titres se composent de ce qui suit :

	2010		2009	
	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur
Gouvernement du Canada:				
Échéant après cinq ans	5 110 \$	5 167 \$	4 774 \$	4 785 \$
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada				
Échéant dans au plus un an	1 869	1 796	–	–
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	24 939	24 845	24 989	25 031
Échéant après cinq ans	22 904	23 229	26 891	27 273
Sociétés ouvertes:				
Échéant dans au plus un an	1 165	1 039	13	13
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	9 226	9 284	9 592	9 765
Échéant après cinq ans	4 959	5 011	4 487	4 558
Garantis par une hypothèque:				
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	4 486	4 444	2 150	2 171
Actions				
Actions canadiennes	8 448	8 642	4 795	5 426
Actions étrangères	19 644	20 654	16 377	15 104
	102 750 \$	104 111 \$	94 068 \$	94 126 \$

2. Placements à court terme et autres titres (suite)

Le tableau qui suit donne des précisions sur les modalités importantes et les expositions significatives au risque de taux d'intérêt de ces placements :

	2010	2009
	Taux effectif moyen	Taux effectif moyen
Gouvernement du Canada	(0,32) %	0,13 %
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada	3,08 %	3,52 %
Sociétés ouvertes	4,40 %	4,39 %
Garantis par une hypothèque	2,47 %	2,46 %

Les intérêts créditeurs sur les placements susmentionnés sont calculés semestriellement

3. Immobilisations

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	3 073 \$	– \$	3 073 \$	3 073 \$
Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	9 656	5 809	3 847	4 107
Améliorations locatives	131	82	49	82
Mobilier, agencements et matériel	7 000	5 639	1 361	1 859
Œuvres d'art	96	–	96	96
	19 956 \$	11 530 \$	8 426 \$	9 217 \$

L'amortissement compris dans les frais d'administration s'est élevé à 1 325 \$ (1 306 \$ en 2009). Les cessions comprennent des actifs entièrement amortis de 86 \$.

4. Produits constatés d'avance

	2010	2009
Tarifs faisant l'objet d'un appel Internet (Tarif 22A)	– \$	11 144 \$
Droits de licence reçus d'avance	4 194	5 196
	4 194 \$	16 340 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Le tableau qui suit présente l'ensemble des informations sur les régimes d'avantages sociaux de SOCAN (exception faite du volet à cotisations déterminées du régime de retraite) aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées	43 168 \$	37 895 \$	10 232 \$	9 398 \$	4 295 \$	4 078 \$
Juste valeur des actifs des régimes	38 579	34 750	–	–	–	–
Déficit capitalisé	(4 589)\$	(3 145)\$	(10 232)\$	(9 398)\$	(4 295)\$	(4 078)\$

5. Avantages sociaux futurs (suite):

Les actifs du régime de retraite sont les suivants :

	Régime de retraite	
	2010	2009
Titres de capitaux propres	54,2 %	51,4 %
Titres de créance	36,1 %	36,7 %
Autres	9,7 %	11,9 %
	100,0 %	100,0 %

L'évolution du passif (actif) au titre des prestations constituées se présente comme suit :

2010	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(3 035) \$	8 252 \$	3 749 \$	8 966 \$
Charges au titre des prestations constituées	1 543	1 257	483	3 283
Cotisations de l'employeur	(1 664)	(345)	(120)	(2 129)
Solde à la clôture de l'exercice	(3 156) \$	9 164 \$	4 112 \$	10 120 \$

2009	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(1 883) \$	7 560 \$	3 434 \$	9 111 \$
Charges au titre des prestations constituées	530	860	423	1 813
Cotisations de l'employeur	(1 682)	(168)	(108)	(1 958)
Solde à la clôture de l'exercice	(3 035) \$	8 252 \$	3 749 \$	8 966 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes au 31 décembre :

	Régime de retraite et RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	–	–
Charges au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25 %	6,25 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	–	–

5. Avantages sociaux futurs (suite):

Renseignements supplémentaires sur les régimes d'avantages sociaux :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cotisations de l'employeur	1 664 \$	1 682 \$	345 \$	168 \$	120 \$	108 \$
Cotisations des salariés	680	692	–	–	–	–
Prestations versées	1 198	926	345	168	120	108

(b) Les cotisations versées et passées en charges par SOCAN dans le cadre du volet cotisations déterminées du régime de retraite pour l'exercice à l'étude se sont élevées à 47 \$ (23 \$ en 2009).

6. Redevances dues aux titulaires de droits d'auteur musicaux

La disponibilité des fonds aux fins de la répartition est fonction de la réalisation des actifs à une valeur au moins égale à la valeur comptable présentée dans les états financiers.

2010	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	174 436 \$	1 948 \$	176 384 \$
Bénéfice distribuable	232 379	3 645	236 024
Répartitions	(90 469)	(4 303)	(194 772)
Solde à la clôture de l'exercice	216 346 \$	1 290 \$	217 636

2009	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	172 333 \$	1 764 \$	174 097 \$
Bénéfice distribuable	209 461	3 130	212 591
Répartitions	(207 358)	(2 946)	(210 304)
Solde à la clôture de l'exercice	174 436 \$	1 948 \$	176 384 \$

7. La Fondation SOCAN

Les frais d'administration comprennent une somme de 1 457 \$ (1 379 \$ en 2009) relative au financement fourni à la Fondation. Les autres actifs comprennent un montant de 395 \$ (298 \$ en 2009) à recevoir de la Fondation.

Ce qui suit constitue un sommaire des renseignements financiers de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre :

	2010	2009
Total de l'actif	5 944 \$	5 312 \$
Total du passif	1 178	748
Actifs nets	4 766 \$	4 564 \$
Produits	2 665 \$	2 582 \$
Charges	(2 561)	(2 406)
Gains non réalisés sur les placements	98	201
Variation des actifs nets	202 \$	377 \$

À partir de l'exercice 2002, la Fondation a commencé à administrer le Programme d'aide aux créateurs pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Les résultats de ce programme sont inclus dans les sommes indiquées ci-dessus.

8. Revenus de placement et de location

	2010	2009
Intérêts créditeurs	4 377 \$	4 352 \$
Dividendes	292	538
Revenu de location et autres	946	1 026
Gain net réalisé à la vente de placements	1 039	176
Frais de courtage et honoraires de conseil en placements	(476)	(461)
	6 178 \$	5 631 \$

9. Engagements et éventualités

(a) La SOCAN a divers engagements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur des locaux de succursales, des véhicules et du matériel de bureau. Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats de location exploitation, y compris les frais d'entretien et les impôts fonciers, pour chacun des exercices postérieurs à celui clos le 31 décembre 2010 sont les suivants :

2011	570 \$
2012	465
2013	264
2014	243
2015	20
	1 562 \$

b) La SOCAN est partie à des actions en justice découlant du cours normal de ses activités. Bien qu'il lui soit impossible de prédire l'issue de ces actions, la direction est d'avis que la résolution de ces questions n'aura pas une incidence défavorable importante sur son exploitation.

10. Gestion des risques

La gestion des risques se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs de l'organisation et à l'environnement de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés à des risques de taux d'intérêt, de marché et de change. La SOCAN a mis en place des politiques et des procédures officielles établissant les objectifs en matière de composition de l'actif. Selon les politiques de la SOCAN, les placements doivent également être diversifiés et répartis entre certaines catégories, et l'exposition au risque associé aux placements individuels doit être limitée.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par la SOCAN. La SOCAN gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par le gouvernement du Canada et par les sociétés, et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient.

(b) Risque de marché

Le risque de marché découle des opérations sur les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe. La SOCAN risque de subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter la concentration du risque.

(c) Risque de change

Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change qui s'appliquent aux titres de capitaux propres de la SOCAN libellés en monnaie étrangère.

II. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.

Conseil d'administration 2010



Rosaire
Archambault



Geneviève
Côté



Victor
Davies



Jodie
Ferneyhough



Gary
Furniss



Edmund
Glinert



Bill
Henderson



Craig
Horton



Michael
McCarty



Stan
Meissner



Ben
Mink



Glenn
Morley



Marc
Ouellette



Pierre-Daniel
Rheault



Earl
Rosen



Carol
Ryan



Gilles
Valiquette



Jim
Vallance

Membres de l'exécutif de la Socan 2011

Éric Baptiste
Chef de la direction

Jeff King
Directeur de l'exploitation

David Wood
Chef des affaires financières

Randy Wark
Vice-président, Ressources
humaines et chef de
l'administration

Jennifer Brown
Vice-présidente – Licences

Betsy Chaly
Directrice – Marketing et
Communications

Dan Greenwood
Vice-président – Planification
corporative et Changement des
affaires

France Lafleur
Vice-présidente – Service des
membres, et directrice
générale, Région du Québec et
de l'Atlantique

Michael Lewin
Vice-président – Opérations
de répartition

Christian Sarrazin
Vice-président –
Développement sectoriel et
international

Janice Scott
Vice-présidente – Technologies
de l'information

C. Paul Spurgeon
Vice-président – Affaires
juridiques et chef du
Contentieux



Siège :
41, chemin Valleybrook
Toronto ON
M3B 2S6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA SOCAN 2011

14 juin 2011

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 21 juin 2010.
2. Rapport du président — principaux développements et événements survenus depuis la dernière assemblée générale.
3. Rapport de la direction.
4. Réception et examen des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que du rapport des vérificateurs.
5. Nomination des vérificateurs et autorisation des administrateurs à fixer leur propre rémunération.
6. Rapport des comités du conseil d'administration de la SOCAN :
 - Exécutif/gouvernance
 - Tarifs, licences et répartitions
 - Services aux membres
 - Identification et gestion des risques
7. Rapport de la Fondation SOCAN.
8. Délibération de toute autre question qui pourrait raisonnablement être présentée à l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique qui a eu lieu le lundi 21 juin 2010 à l'Hôtel Fairmont à Vancouver (Colombie-Britannique).

Earl Rosen, à titre de président de la Société, dirigera les débats, et la secrétaire corporative Rita Patriarca agira comme secrétaire d'assemblée. Notant que l'avis d'assemblée a été affiché sur le site Internet de la SOCAN le 10 mai 2010 conformément au Règlement de la Société et qu'il y a quorum des membres présents en personne ou représentés par procuration, le président déclare l'assemblée dûment constituée. Les procurations qui ont été déposées de la manière prévue par le Règlement sont déclarées valides. Il est unanimement décidé que, à moins d'indication contraire, on procédera par vote à main levée.

Mot de bienvenue

France Lafleur, vice-présidente, Service des membres et C&M, et directrice générale, division du Québec et de l'Atlantique, souhaite à tous la bienvenue à l'AGA et remercie le groupe Yazoo de son magnifique coup d'envoi. Elle invite les membres à la réception qui aura lieu au salon « The Roof » après l'assemblée, puis cède la parole au président de la SOCAN, Earl Rosen.

M. Rosen souhaite à tous la bienvenue et présente les membres du conseil d'administration qui sont dans la salle. Il explique que les présentations de la journée seront filmées pour la réalisation d'une webémission qui sera mise à la disposition des membres sur le site Internet de la SOCAN.

Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue le 16 juin 2009 à Vancouver (C.-B.)

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2009 ayant déjà été distribué et les membres en ayant pris connaissance, Glenn Morley, appuyé de Geneviève Côté, en propose l'approbation. Adopté à l'unanimité. Aucune question n'est posée à l'égard de ce document.

Rapport du président

M. Rosen décrit 2010 comme une année sous le signe du changement. Il rappelle que la SOCAN célèbre cette année le 20^e anniversaire de la fusion de la CAPAC et de la SDE dont elle a émergé en 1990, et il ajoute que l'organisation est devenue depuis lors un des organismes de gestion de droits musicaux les mieux administrés du monde. Il explique que la SOCAN est gouvernée par un conseil d'administration de 18 membres élus dont neuf sont des auteurs et neuf, des éditeurs, et que ses principales responsabilités sont l'établissement de la stratégie générale de l'organisation, l'approbation et le suivi de son budget et l'embauche de son chef de direction, chose qui vient d'ailleurs d'être faite pour les prochaines années.

M. Rosen mentionne ensuite que l'élection du conseil d'administration 2009 a été la première de l'histoire de la SOCAN à avoir eu lieu par voie électronique. La direction avait élaboré à cet égard un plan d'action détaillé qu'elle a exécuté en étroite collaboration avec le conseil d'administration afin d'assurer une transition harmonieuse entre le vote papier et le vote électronique.

M. Rosen rend un hommage particulier à deux administrateurs, Rosaire Archambault et Bill Henderson, qui siègent au conseil d'administration de la SOCAN depuis sa création et dont l'expérience et les connaissances sont d'une très grande valeur.

Le nouveau conseil d'administration avait entre autres la responsabilité d'élire le Comité exécutif / gouvernance de 2009-2012, lequel se compose des membres suivants : le premier vice-président Gilles Valiquette, le second vice-président Gary Furniss, le secrétaire Rosaire Archambault, le trésorier Stan Meissner et les membres Victor Davies, Pierre-Daniel Rheault (président sortant) et Earl Rosen.

M. Rosen mentionne enfin que le plus grand défi des 12 derniers mois aura été la sélection du prochain chef de la direction de la SOCAN, processus de longue haleine ayant mis à contribution des expertises internes et externes. Le conseil d'administration a arrêté son choix sur un candidat muni d'une importante expérience internationale, Eric Baptiste, qui a dirigé pendant 12 ans la CISAC, c'est-à-dire la confédération internationale qui représente la SOCAN et ses sociétés-sœurs à travers le monde. M. Baptiste vient tout juste d'entrer en fonction.

Rapport de la direction

L'ancien chef de la direction André LeBel, qui vient de partir à la retraite, souligne les temps forts et les réalisations de la SOCAN en 2009.

M. LeBel rapporte que la récession économique n'a pas empêché la SOCAN de terminer une fois de plus l'année avec des recettes records, en l'occurrence des revenus de 249 millions \$ qui lui ont permis de répartir la somme totale de 210 millions \$ aux membres dans le cadre de distributions qui ont inclus une première répartition à l'égard des sonneries téléphoniques en novembre 2009. Les dépenses brutes ayant été réduites de 2 % par rapport à 2008 et s'étant établies à 6 % de moins que le montant inscrit au budget, le ratio de frais de gestion net (RFGN) n'a été que de 14,6 %.

M. LeBel mentionne ensuite que plus de 4 000 membres de la SOCAN ont pris le temps de répondre au questionnaire en ligne du sondage d'opinions mené en 2009 à leur intention. Les résultats de cette enquête ont révélé un taux de satisfaction général de 7,94 sur 10 pour 2009 par rapport à 7,75 en 2008. La SOCAN étant une organisation dirigée par ses propres membres, les sondages d'opinions sont d'une grande utilité pour leur permettre de s'exprimer sur l'orientation de leur Société.

M. LeBel mentionne ensuite l'engagement des employés, lequel est le meilleur gage de la satisfaction des membres face à la performance de leur organisation. En 2009, 80 % des employés ont répondu au questionnaire de l'enquête menée par l'Université Queen's et Hewitt Associates auprès d'employés d'entreprises de petite et moyenne taille au Canada. La note d'engagement des employés accordée à la SOCAN a été de 70 %, ce qui plaçait l'organisation au 62^e rang des meilleurs employeurs dans les résultats du sondage.

La marque de la SOCAN a continué d'évoluer en 2009 grâce à l'adoption de nouvelles maquettes pour les deux magazines de l'organisation, Paroles & Musique et Words & Music, et à l'amélioration de la présentation et des fonctionnalités de son site Internet. M. LeBel invite les membres à profiter de ce site pour faire leurs déclarations d'œuvres, gérer leurs catalogues et se tenir au courant des activités de la SOCAN et de l'industrie de la musique en général.

M. LeBel rappelle que le Gala de la SOCAN a fêté ses 20 ans en novembre dernier à l'occasion de deux magnifiques soirées présentées à Montréal et Toronto. Il ajoute que la SOCAN est aujourd'hui une des plus importantes organisations de droits d'exécution (ODE) dans le monde et qu'elle peut se permettre d'être très exigeante dans ses rapports avec les sociétés étrangères quand il s'agit de défendre les redevances de ses membres. Bien entendu, la SOCAN ne pourrait s'attendre à ce genre de service si elle n'était pas disposée à offrir des services qualité comparable à ses sociétés-sœurs. Elle a d'ailleurs récemment invité les 10 plus importantes d'entre elles à répondre à un questionnaire sur la qualité des services qu'elle leur rend, et la note moyenne accordée à la SOCAN a été de 27,9 sur 30 à l'égard de services que la majorité des sociétés répondantes ont qualifié d'« excellents ».

La SOCAN a continué de développer des normes et outils informatiques conçus pour permettre une identification plus précise des œuvres musicales au niveau international et une répartition plus exacte des redevances d'exécution et ce, notamment en vue de la généralisation de l'utilisation d'identifiants uniques pour les œuvres musicales (le code ISWC, ou International Standard Musical Work Code) entre les ODE et des tiers comme les fournisseurs de services de musique numérique.

M. LeBel fait le point sur les réalisations de 2009 au niveau des tarifs et des licences. Il rappelle que de nouveaux tarifs ont été homologués au cours de cette période pour la radio par satellite et la musique de fond et que la SOCAN a négocié un contrat de licence relatif à l'utilisation de la musique dans le cadre des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver. Des audiences de la Commission du droit d'auteur ont été tenues à l'égard du tarif radio de la SRC et une décision est sur le point d'être rendue. La SOCAN attend également une décision sur le tarif de la radio commerciale. Par ailleurs, le processus de contrôle judiciaire relatif aux tarifs Internet devrait être complété vers la fin de l'année. La SOCAN ne se contente pas de réviser et de mettre à jour ses tarifs actuels, et elle a déposé également des projets de tarif pour les services de musique en ligne et d'autres applications de nouveaux médias.

M. LeBel affirme que l'année 2010 sera riche en changements. Il explique qu'une équipe d'experts en technologie et en exigences corporatives a analysé les besoins techniques de la SOCAN et étudié des manières d'y répondre au cours des prochaines années. Cette équipe et le conseil d'administration auront d'importantes décisions à prendre au cours des prochains mois afin d'aider la SOCAN à s'adapter à l'évolution constante des médias traditionnels et nouveaux en se donnant les moyens d'analyser les exécutions des œuvres de ses membres et de rémunérer ceux-ci avec précision à l'égard de leur utilisation au cours des années à venir. M. LeBel décrit brièvement les travaux de reconfiguration des processus des Opérations de répartition de la SOCAN qui ont été réalisés récemment afin d'en assurer la cohérence, la précision et la robustesse. La SOCAN s'apprête également à réorganiser son service de Communications et Marketing afin d'en améliorer les pratiques d'excellence en fonction de la venue des nouvelles technologies et de l'évolution incessante de l'industrie.

M. LeBel conclut ses remarques en rappelant brièvement les antécédents professionnels de M. Baptiste et en l'invitant à prendre la parole

Mot du nouveau chef de la direction Eric Baptiste

M. Baptiste mentionne qu'il a été pendant 12 ans au service de la CISAC, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs. Il rappelle que la SOCAN est représentée au sein du Conseil d'Administration de l'organisme et qu'elle vient d'être réélue pour un nouveau mandat. En collaboration avec le Conseil d'Administration de la CISAC, la SOCAN a aidé celle-ci à entrer dans le 2^e siècle et à adapter ses normes d'identification des œuvres musicales pour le plus grand bien de tous les intéressés à travers le monde.

M. Baptiste explique que, pour la première fois depuis sa création, la CISAC a adopté une série de règles et de résolutions exécutoires concernant la manière dont les droits des membres des sociétés de gestion collective doivent être gérés à travers le monde. C'est une question qui préoccupe depuis longtemps la SOCAN, qui voit présentement à ce que ses sociétés-sœurs respectent ces règles à l'égard de ses membres et à ce qu'elles adoptent à l'intention des leurs des normes semblables à celles de la SOCAN.

M. Baptiste rappelle brièvement sa carrière et son expérience dans le domaine de la radiodiffusion en expliquant le rôle central que les sociétés de gestion collective jouent pour protéger l'avenir de leurs membres. Il ajoute que si les créateurs tiennent à survivre dans le monde en perpétuelle évolution d'aujourd'hui, ils doivent se donner les outils nécessaires à la gestion de leurs licences et de leurs droits. Les sociétés collectives sont les seules organisations capables de répondre à ce besoin et ce, dans la mesure où elles seront gérées efficacement.

M. Baptiste explique que la SOCAN et l'industrie de la musique vivent présentement des heures à la fois difficiles et passionnantes. La SOCAN a à son service un conseil d'administration, une équipe de direction et 330 employés passionnés et dévoués qui tiennent à ce que soit protégé l'avenir des droits de ses membres et de toute l'industrie musicale. Il ajoute que la SOCAN et ses membres travaillent ensemble d'une manière proactive, qu'ils comprennent bien les nouveaux modèles d'affaires et qu'ils sont prêts à prendre des risques afin d'éviter que l'organisation ne se voit dépasser par les événements.

M. Baptiste a rapporté que la musique n'avait pas perdu sa valeur mais qu'il y avait eu une modification des habitudes d'utilisation, passant des diffuseurs commerciaux aux réseaux de télécommunications, fournisseurs de services et compagnies Internet. Nous devons faire l'impossible pour nous adapter à ce nouvel environnement et aider le milieu du droit d'auteur à comprendre que ces fournisseurs de services ne sont pas les seuls à mériter une rémunération : les créateurs y ont droit eux aussi. Il s'agira d'une préoccupation essentielle de la direction et du conseil d'administration de la SOCAN au cours des prochaines années.

M. Baptiste mentionne l'importance de voir les membres expliquer le rôle de la SOCAN autour d'eux. Jusqu'ici, le public n'a pas beaucoup entendu parler du droit d'auteur et de la Commission du droit d'auteur, mais maintenant que ces questions sont devenues des sujets d'actualité, il faut que le public comprenne les positions de la SOCAN dans ces dossiers. Nos membres sont les ambassadeurs de la SOCAN. Ils représentent la SOCAN et ses opinions sur ce qu'elle a été créée pour protéger : les œuvres de ses membres ainsi que leurs droits. Il est du devoir des membres de la SOCAN de participer au débat et de faire entendre leur voix.

M. Baptiste remercie le conseil d'administration de l'avoir choisi comme chef de la direction de la SOCAN et rend un hommage particulier à son prédécesseur, M. LeBel, pour le dévouement qu'il a manifesté comme membre du Conseil d'Administration de la CISAC et son importante contribution aux changements qui ont pu être effectués au cours des dernières années.

Réception et examen des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Stan Meissner, à titre de trésorier de la SOCAN, fait la synthèse des résultats financiers de 2009. Il note que le climat économique difficile de 2009 n'a pas empêché la SOCAN et ses membres d'obtenir d'excellents résultats une fois de plus avec des recettes globales de 249 millions \$ pour l'année. Il passe en revue plusieurs graphiques illustrant les revenus, les dépenses brutes et les répartitions aux auteurs au cours de l'année écoulée, puis mentionne que les membres pourront lire eux-mêmes le rapport financier 2009 de l'organisation, lequel fait partie, avec le rapport des vérificateurs, du dossier qui a été déposé sur leurs chaises avant la réunion et a été publié en ligne à l'adresse www.socan.ca.

Nomination des vérificateurs et autorisation des administrateurs à fixer leur propre rémunération

M. Rosen mentionne que le cabinet de KPMG agit présentement comme vérificateur de la SOCAN et recommande que celle-ci continue de recourir à ses services. Gilles Valiquette, appuyé de Marc Ouellette, propose que KPMG soit nommé pour agir comme vérificateur de la SOCAN et que les administrateurs de celle-ci soient autorisés à fixer leur propre rémunération. Adopté à l'unanimité par les membres auteurs et éditeurs présents.

Considération et, au besoin, ratification, sanction et confirmation d'amendements au Règlement N° 1

M. Rosen informe les membres que des modifications à apporter au Règlement N° 1 de la Société ont été proposés afin de permettre le vote électronique et de rendre plus flexible la composition du Comité exécutif / gouvernance.

M. Rosen invite M. Spurgeon à résumer brièvement les modifications proposées. Aucune question n'est posée.

Pierre-Daniel Rheault, appuyé de Glenn Morley, propose l'acceptation de ces amendements. Adopté à l'unanimité par les membres auteurs et éditeurs présents.

Rapports des comités du conseil d'administration

M. Rosen signale qu'il présentera lui-même les rapports de tous les comités du conseil d'administration et qu'il en identifiera les présidents au fur et à mesure.

Comité exécutif / gouvernance

M. Rosen, à titre de président du Comité exécutif / gouvernance (CEG), décrit brièvement les activités de ce comité au cours de l'année écoulée, notamment les travaux liés à la préparation des réunions du conseil d'administration, au plan stratégique de la SOCAN, au sondage d'autoévaluation des membres du conseil d'administration et à la politique de protection du droit d'auteur. Il souligne que l'implantation d'un système de scrutin en ligne a été un des dossiers les plus importants de l'année.

M. Rosen rapporte que le Bureau de services musicaux (BSM), qui se compose de l'Agence canadienne de droits de reproduction musicaux Ltée (CMRRA), de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC) et de la SOCAN, a poursuivi ses efforts pour développer des manières de partager l'information entre les trois organisations et de les aider à travailler efficacement ensemble. Les représentants de la SOCAN au BSM sont M. Rosen et M. Meissner.

Comité des tarifs, des licences et des répartitions

M. Rosen présente le président du Comité des tarifs, des licences et des répartitions (TLR), Victor Davies, et fait un survol des travaux de ce comité en 2009, notamment les suivants : préparation de présentations exhaustives sur les tarifs et les licences de la SOCAN ; révision des processus relatifs à l'identification par les sociétés étrangères des exécutions d'œuvres musicales et à la présentation des réclamations afférentes ; et rencontre avec des représentants de Nielsen BDS (Broadcast Data Systems) pour étudier les processus d'identification et de chiffrage de cette entreprise et s'assurer que son « catalogue » soit complet.

M. Rosen explique que le Comité des TLR reçoit régulièrement des comptes rendus et des recommandations qu'il communique aux Services juridiques et aux services des Licences et des Répartitions de la SOCAN.

Comité de l'identification et de la gestion des risques

M. Rosen présente le président du Comité de l'identification et de la gestion des risques, Pierre-Daniel Rheault, et rappelle que la principale responsabilité de ce comité est d'identifier les risques majeurs auxquels la SOCAN fait face et de voir à ce que la direction prenne les mesures nécessaires pour les limiter. Le comité a également passé en revue les états financiers vérifiés de 2009 ainsi que le rapport de KPMG sur les constatations découlant de la vérification et recommandé les états financiers à l'approbation du conseil. On trouvera les états financiers vérifiés de 2009 dans le livret de l'AGA 2010.

M. Rosen mentionne que le Comité des risques a passé en revue le projet de budget pour 2010 avec la direction et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. En ce qui concerne les placements de la SOCAN, M. Rosen explique que le comité en assure le suivi en étroite collaboration avec la direction et quelques conseillers externes afin de s'assurer que les politiques de placement soient conformes au guide de performance établi. Les placements à long terme sont des obligations à échéance fixe à hauteur d'environ 80 % afin d'éviter une perte de valeur du portefeuille en cette période d'incertitude économique.

M. Rosen explique enfin que le comité continue de collaborer avec la direction à l'amélioration du plan de continuité des affaires de la SOCAN afin que celle-ci soit en mesure de répondre avec plus d'efficacité et d'efficience à un sinistre éventuel et qu'il évalue également les processus de sécurité informatique.

Comité des membres

M. Rosen présente le président du Comité des membres, Gilles Valiquette, et explique que la principale responsabilité de ce comité est d'assurer la pleine satisfaction des membres, ce qui passe par le maintien de normes supérieures et l'offre de services de grande qualité aux membres de la SOCAN. M. Rosen rapporte également que, dans le cadre du mandat éducatif du Comité des membres, la SOCAN a présenté 120 ateliers d'information à travers le Canada en 2009 pour renseigner les membres et les futurs membres sur la SOCAN et le droit d'auteur. Le comité offre également une rétroaction sur les magazines de la SOCAN, son site Internet, ses galas et son sondage d'opinions auprès des membres.

La Fondation SOCAN

Le président du conseil d'administration de la Fondation SOCAN, Stan Meissner, en présente le rapport. La Fondation SOCAN est l'un des plus importants bailleurs de fonds pour des événements et projets profitant aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique au Canada. On trouvera une description de son mandat et un compte rendu détaillé de ses activités à l'adresse www.fondationsocan.ca.

M. Meissner explique que le conseil d'administration de la Fondation SOCAN inclut sept administrateurs qui sont nommés par la SOCAN, lesquels nomment à leur tour entre deux et six autres administrateurs puisés en dehors de la SOCAN. Le conseil d'administration de la Fondation SOCAN comprend un membre honoraire désigné par le ministère du Patrimoine canadien en fonction d'une exigence de l'accord de contribution qui autorise la Fondation SOCAN à servir d'Administrateur au Programme d'aide aux créateurs du Fonds de la musique du Canada au nom du gouvernement fédéral.

M. Meissner explique que les revenus de la Fondation SOCAN consistent en partie en une subvention ou un transfert de fonds de la part de la SOCAN, contribution qui s'est élevée à 1,4 million \$ pour 2009. En vertu d'une formule approuvée par le conseil d'administration de la SOCAN, ce transfert de fonds annuel est établi en fonction d'un pourcentage fixe des revenus nets à répartir (RNR) de la SOCAN. La Fondation SOCAN bénéficie également du placement de son fonds de dotation, qui lui a procuré des intérêts de 182 000 \$ en 2009. Après dépenses, la Fondation SOCAN a été en mesure de distribuer environ 1,2 million \$ en subventions et autre financement en plus d'environ 1,0 million \$ au nom du gouvernement du Canada. La Fondation SOCAN a ainsi continué de subventionner et d'appuyer financièrement une variété d'organisations et de programmes qui favorisent la création musicale et aident à mieux faire comprendre le rôle des créateurs de musique dans notre société.

Des subventions de fonctionnement ont été accordées à huit associations nationales entièrement consacrées au mieux-être des créateurs et des éditeurs de musique au Canada. En 2009, le conseil d'administration de la Fondation SOCAN a approuvé des subventions destinées à 375 organisations et autres bénéficiaires pour venir en aide à un grand nombre de festivals de musique, d'initiatives éducatives, de projets de publication, de séjours de rayonnement de compositeurs et d'autres initiatives.

M. Valiquette rapporte que, pour la neuvième année consécutive, la Fondation SOCAN a servi d'Administrateur au Programme d'aide aux créateurs du Fonds de la musique du Canada au nom du gouvernement fédéral. La Fondation SOCAN appuie ainsi des ateliers professionnels ou d'affaires, le développement de sites Web et diverses autres activités présentées par des associations nationales de créateurs de musique et profitant directement aux auteurs-compositeurs et compositeurs canadiens. Le présent accord de contribution avec le gouvernement restera en vigueur jusqu'en 2015.

M. Meissner décrit brièvement les initiatives déployées par la Fondation SOCAN en 2010, notamment l'ajout de nouvelles caractéristiques aux formulaires interactifs de demande de fonds en ligne, l'exploration d'un important projet spécial d'éducation musicale et une enquête en ligne menée auprès des demandeurs de fonds de la Fondation SOCAN afin de constater la convivialité de ses formulaires en ligne.

Délibération de toute autre question qui pourrait être placée devant l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci

M. Rosen cède la parole aux membres.

Harris Van Berkel explique qu'il reçoit des chèques de redevances de nombreuses sociétés à travers le monde et mentionne qu'il aimerait savoir quelles sont les possibilités de voir l'Inde et la Chine, deux pays représentant d'importants marchés, commencer à remettre des redevances de droits d'exécution. M. Baptiste répond dans un premier temps qu'il existe au sein de l'industrie indienne d'importantes divisions qui créent des difficultés. Il ajoute que le cadre juridique de l'Inde est vétuste, mais qu'un jugement qui a été rendu dans ce pays dernièrement a servi à attirer l'attention sur les droits des créateurs et des éditeurs de musique. La totalité ou la presque totalité de la musique indienne est malheureusement publiée par des studios cinématographiques qui la contrôlent sans consentir à remettre des droits importants aux créateurs et aux éditeurs. M. Baptiste explique que les membres de l'IPRS (Indian Performing Right Society) sont toutefois parvenus à restructurer leur système de gouvernance et à faire comprendre au Parlement indien la nécessité d'adopter des amendements à sa loi sur le droit d'auteur. Ces amendements sont présentement sur la table, et l'avenir dira si les améliorations exigées seront accordées.

Les problèmes sont toutefois plus graves en Chine, pays qui ne reconnaît pas le droit d'auteur au même titre que les cultures occidentales et où l'infrastructure de la gestion du droit d'auteur n'est qu'esquissée. Qui plus est, le gouvernement chinois répugne à mettre en œuvre les changements que la CISAC a contribué à établir en 2001. Cela dit, on a constaté un certain progrès, et les radiodiffuseurs chinois sont tenus depuis 2001 de verser des redevances d'exécution. Le tarif en question a été adopté par le gouvernement chinois l'année dernière, et lorsqu'il entrera en vigueur, il générera des redevances d'une valeur de 40 millions \$.

Bob D'Eith, compositeur, éditeur et directeur général de Music B.C., se réfère aux sites Web sur lesquels on fait la promotion d'œuvres musicales d'artistes à l'égard desquelles ces derniers se privent volontairement de redevances d'exécution, et il mentionne qu'il se demande si le tarif 22 n'oblige pourtant pas ces sites Web à payer de telles redevances. M. D'Eith précise qu'il ne s'oppose pas personnellement à une telle obligation, mais qu'il craint que cette situation n'entraîne des problèmes pour certains membres.

M. Spurgeon répond que la politique de la SOCAN sera telle que les intérêts de tous ses membres seront pris en compte tout en assurant que les tiers qui exploitent les œuvres des membres de la SOCAN à des fins lucratives paieront leur part des redevances liées à leur exécution.

M. Lewin explique quant à lui que les Opérations de répartition de la SOCAN s'occupent présentement d'appliquer la technologie de l'automatisation à l'information de programmation relative aux sites de musique en ligne en vertu du tarif 22.A à des fins de répartition des redevances. Il ajoute que les redevances perçues en vertu du tarif 22 ne pourront malheureusement pas être réparties tant que le contrôle judiciaire de ce tarif et les appels afférents n'auront pas été résolus.

M. Davies observe pour sa part que les revenus qui ont été perçus à ce jour et qui sont présentement retenus en attendant les résultats du contrôle judiciaire provenaient des principales entreprises canadiennes de télécommunication œuvrant dans les domaines de la téléphonie mobile et de la connectivité Internet.

Ajournement

Pierre-Daniel Rheault , appuyé de Victor Davies, propose l'ajournement de l'assemblée générale annuelle. Adopté à l'unanimité par les membres auteurs et éditeurs présents.

RAPPORT FINANCIER 2011 DE LA SOCAN

Message du chef des affaires financières de la SOCAN

Malgré le climat d'incertitude économique de la deuxième moitié de l'année 2010, la SOCAN a perçu une somme record de 275,4 millions \$ pour l'année (2009 : 249,0 million \$). Il s'agit d'une augmentation de 10,6 pour cent, et en excluant les redevances sur la copie privée et un paiement unique d'arriérés, les revenus de la SOCAN ont augmenté de 4,7 pour cent par rapport à 2009.

En plus d'une croissance annuelle soutenue, certains événements importants ont contribué à notre réussite :

- La SOCAN a finalement été en mesure d'inclure les revenus du tarif 22A, Services de musique en ligne sur Internet, perçus sur les quelques années précédentes, soit 17,5 millions \$. Ceci fait suite aux jugements de la Cour d'appel fédérale sur les révisions judiciaires de la Commission du droit d'auteur. Toutefois, la SOCAN doit continuer de suspendre la répartition de cette somme jusqu'au jugement final de la Cour suprême du Canada sur les questions soulevées par les titulaires de licence qui contestent la décision de la Cour d'appel du 2 septembre 2010. La SOCAN soumet également à l'examen de la Cour suprême d'autres questions concernant la décision de la Cour d'appel du 14 mai 2010. Il est prévu que ces deux causes seront entendues le 6 décembre 2011. Le résultat devrait être connu en 2012.
- Le règlement d'un litige en suspens avec les diffuseurs radiophoniques commerciaux au sujet d'un changement de la base de revenu du tarif 1A. Les stations de radio ont accepté de rembourser certaines retenues, au plus tard le 30 septembre 2011 et, par conséquent, la SOCAN perçoit un supplément de 4,1 millions \$ pour ses revenus de la radio commerciale pour la période de janvier 2003 à décembre 2009.
- En février 2011, Vancouver a accueilli les Jeux olympiques d'hiver, lesquels ont généré plus de 3,5 millions de revenus provenant de la publicité et des spectacles sur scène.

Il y a trois sources de revenus : les droits d'exécution nationaux (droits de licences des radios, télévisions, câble, services sonores payants, radio satellite, Internet, sonneries téléphoniques, concerts, cinémas et autres tarifs de licence générale); les redevances de source internationale (par le biais des ODE internationales affiliées couvrant les exécutions à l'étranger des œuvres des membres de la SOCAN); et les redevances de copie privée.